



La gauche face à l'inflation

Xavier Dupret

Janvier 2024

36.347 signes

« Puisse la personne pratiquant assidûment l'autocritique
être ouverte à la critique provenant de l'extérieur »
(Proverbe chinois, sans doute contemporain)

En choisissant d'ignorer le conseil de Talleyrand, lequel estimait fort sagement que « tout ce qui est excessif est insignifiant », la gauche radicale qui monte dans les sondages, mais pas (encore ?) dans les coalitions gouvernementales) s'est sans doute tiré une balle dans le pied. En effet, dans une communication adressée à la Chambre des Représentants, un économiste de cette mouvance a diffusé une batterie de chiffres au sujet des superprofits réalisés par les entreprises en Belgique¹.

¹ La Chambre des Représentants (Belgique), Question et réponse écrite n° 55-1383, Le niveau des surprofits en Belgique (QO 37273C). Bulletin n°B117, Question et réponse écrite n°1383. Législature 55, 12 juillet 2023. Url : https://www.stradalex.com/fr/sl_src_publ_div_be_chambre/document/QRcrb_55-b117-1182-1383-2022202321157. Date de consultation: 12 décembre 2023.

Selon cette source, il convient d'intégrer dans la masse des surprofits les bénéfices réalisés par les établissements de crédit. Cette option aurait gagné à être davantage justifiée sur un plan théorique, quitte à ce que le travail présente deux séries de données (l'une incluant les banques et l'autre les excluant). En effet, la valeur ajoutée des sociétés financières ne constitue pas un concept allant de soi dans la mesure où celles-ci n'engrangent pas de revenus par le truchement d'un procès productif permettant un ajout de valeur continu mais, au contraire, grâce à des opérations connues pour leur volatilité potentielle, notamment les plus ou moins-values basées sur la détention de titres ainsi que les marges résultant de la diffusion de produits dérivés sur les marchés.

Dramatique ambigüité

Cette ambigüité ne poserait pas trop de difficultés si elle ne s'accompagnait de développements autrement contestables. On pensera surtout à l'affirmation qu'entre le début de 2021 et le premier trimestre de cette année, les entreprises ont accumulé des profits injustifiés pour 35 milliards d'euros, cette progression correspondant quasi exclusivement à un renchérissement de leurs tarifs.

Pour produire cet interpellant résultat, l'auteur utilise une grosse ficelle qui ne peut que laisser pantois. Il propose deux courbes qui ont pour origine le mois de janvier 2021 et se terminent en mars 2023. Tandis que l'une retrace l'évolution réelle des profits (hausse des prix incluses), une autre montre ce qu'aurait été la progression des bénéfices si les entreprises n'avaient pas augmenté leurs prix de vente. Notre fringant savant procède ensuite à une addition trimestre par trimestre de la différence entre les deux courbes (donc, en fait, en comptant quatre fois la même chose chaque année). Evidemment, cette opération a pour particularité de gonfler artificiellement les chiffres puisque les bénéfices nominaux des entreprises s'élevaient, en Belgique, à 47 milliards d'euros au premier trimestre 2021 et sont passés à 56 milliards cette année. Le différentiel entre les deux périodes est donc de 9 milliards et jamais au grand jamais 35 milliards d'euros car même les raffinements économétriques les plus sophistiqués ne peuvent fouler aux pieds les fondements de l'arithmétique.

Et cela, il ne faut pas être docteur en physique quantique pour le comprendre, sauf à manquer de la plus élémentaire lucidité. De fait, une spoliation de 35 milliards d'euros équivaudrait à 7% du PIB du pays. Un choc de cette ampleur en à peine 18 mois sur la consommation ne se retrouve que dans des cas extrêmes. Par exemple, dans l'Argentine en crise en 2001 mais pas chez nous en ce moment. Il n'y a donc jamais eu 35 milliards de surprofits en Belgique depuis 2021. Pour estimer les choses au mieux, on comparera l'évolution des bénéfices avec et sans augmentation des prix depuis 2 ans. On obtient alors 9 milliards (soit 1,8% du PIB) au terme des exercices 2021 et 2022 cumulés². Les conclusions produites par le jeune expert aux dents longues de la gauche de gauche sont donc presque justes, à 26 milliards d'euros près. Une paille car, c'est bien connu, quand on aime la Révolution, on ne compte évidemment pas.

Par-delà les éventuelles approximations et finasseries d'ordre technique (dont on reparlera dans la suite de ce document), il ne faut sérieusement pas avoir les yeux en face des trous pour vaticiner que la Belgique a vécu un choc de demande de l'ordre de 7 points de PIB.

² Banque nationale de Belgique, Compte national des secteurs, mai 2023.

C'est une hypothèse tout de même très forte. Et lorsqu'un modèle se situe à ce point aux antipodes de la réalité sociale, c'est lui qui doit être révisé, et pas la réalité, sauf à voir, spectacle ô combien attristant, les partisans d'une critique matérialiste de l'économie politique glisser dans les mêmes dérives idéalistes et formalistes que les adeptes de l'économie néoclassique.

L'adage qui veut que « plus c'est gros, plus ça passe » sera-t-il démenti cette fois ? On ne peut que l'espérer. En tout état de cause, les thuriféraires de la gauche authentique devraient systématiquement préférer l'analyse nuancée des dossiers aux titres ronflants et les têtes bien faites aux têtes bien pleines.

A l'heure où l'hypothèse d'une inflation tirée par les profits est clairement formulée par la présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), il ne sert, en effet, à rien de déforcer par de douteuses approximations un constat relevant désormais de l'évidence partagée et pouvant, dès lors, faire l'objet de négociations responsables entre partenaires sociaux. Soit dit en passant, il faut décidément être un bien piètre marxiste pour ne pas voir que la concertation sociale ne constitue pas l'antithèse de la conflictualité sociale mais plutôt son prolongement dialectique.

L'antithèse de la conflictualité sociale, c'est, en définitive, davantage la bureaucratie et le caporalisme que la concertation. Et ce constat vaut, d'ailleurs, tout autant pour le centre-gauche que la gauche radicale.

Il est cependant vrai que tout le monde peut se tromper. *Errare humanum est. Perseverare diabolicum.*

Un cinglant démenti

Tout au long de l'année 2023, l'auteur de ces lignes n'a modestement cessé d'appeler à davantage de pondération et de bon sens les sympathiques zéloteurs du Grand Soir en Belgique. Il n'a pas été entendu.

Et c'est ainsi que la Banque Nationale de Belgique (BNB) s'est empressée de publier un rapport technique établissant que les augmentations de prix constatées pour notre pays en 2022 ne relevaient pas d'un phénomène d'augmentation arbitraire des marges. Autrement dit, pas de *greedflation* chez nous.

Evidemment, les auteurs dudit rapport n'ont pas manqué de pointer que « ce constat contraste avec les messages qui ont circulé dans les médias ». Ils auraient bien évidemment eu tort de se gêner. Quand on exagère, on s'attire inévitablement un retour de bâton de la droite. Cette impressionnante différence s'explique, d'après la BNB, par deux facteurs de nature assez différente. L'un affère à la méthode de travail des enquêteurs de la BNB. L'autre a trait à un mécanisme de formation des salaires spécifiques à la Belgique, à savoir l'indexation des salaires. Examinons ces choses dans l'ordre.

Tout d'abord, l'investigation des chercheurs de la BNB s'est concentrée exclusivement sur les données propres à 2022 plutôt que sur les tendances constatables au cours des années précédentes. De ce fait, le rapport présenté par la BNB ne permet pas d'établir des comparaisons envisagées sur un temps long. C'est évidemment un grand dommage du point de vue de la précision statistique. Cependant, il ne s'agit là dans le fond que d'un péché fort

vénuel dans la mesure où l'inflation est restée à un niveau fort raisonnable jusqu'en 2019 et n'a commencé à remonter qu'à partir de l'été 2021 avant de connaître une puissante accélération après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022. En cause, l'augmentation foudroyante des prix du gaz et de l'électricité.

Ensuite, les économistes de la BNB pointent le fait que le système d'indexation automatique des salaires en Belgique constitue une protection quasiment unique dans le monde aujourd'hui. On commencera, en effet, à scruter ce mouvement de baisse anticipée de l'inflation en prenant la mesure de la protection du pouvoir d'achat que constitue l'échelle mobile des salaires, plus connue en Belgique sous l'appellation d'indexation automatique. En consultant le site de la Commission européenne, on peut ainsi apprendre que des mécanismes d'échelle mobile des salaires concernant l'ensemble ou, du moins, la majorité des salariés sont actuellement d'application dans quatre pays, seulement, de l'Union européenne. Il s'agit de la Belgique, de Chypre, du Luxembourg et de Malte³.

Ailleurs, cette protection du salariat a disparu. Par exemple, en Italie, un mécanisme d'indexation partiel des salaires a été créé dès 1943 quand les Partisans armés ont repoussé les fascistes dans le nord du pays. A cette époque, l'indexation automatique à l'italienne consistait, à l'origine, à faire varier en fonction de l'importance du coût de la vie « une indemnité spéciale, dénommée « indemnité de contingence », qui avait été établie en 1945 par accord interconfédéral entre organisations patronales et ouvrières »⁴. Progressivement, ce mécanisme va, après des mouvements de lutte particulièrement âpres, être élargi et concernera la totalité de la rémunération des travailleurs italiens en 1975. Cette victoire sera pourtant de courte durée puisqu'une dizaine d'années plus tard, le démantèlement de l'indexation à l'italienne va commencer pour se terminer par sa suppression complète en 1992⁵.

En France, l'alignement des salaires publics et privés sur l'évolution des prix a été supprimé en 1983 à l'occasion du tournant de la rigueur opéré sous François Mitterrand, pourtant « socialiste ». Depuis cette inflexion ô combien majeure, on peut constater que les salaires français n'augmentent que « de 0,5-0,6 quand l'inflation augmente de 1 », d'après Eric Heyer, directeur du Département Analyse et Prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)⁶. Aux Etats-Unis, ce sont les contrats de travail qui définissent l'éventuelle existence de clauses d'indexation selon les branches. On se situe donc aux antipodes des mécanismes plus centralisés que l'on retrouve en cette matière en Europe. On constate qu'avec le temps, les mécanismes d'indexation, outre-Atlantique, ont fini par concerner un nombre de plus en plus restreint de travailleurs⁷. Il va de soi que la vague de fond néolibérale des années 1980 était radicalement incompatible avec l'existence de mécanismes centralisés et uniformes de fixation et d'indexation automatique des salaires

³ Fiche thématique du semestre européen, Évolution et systèmes de fixation des salaires, 10 juin 2017, p.9.

⁴ Poncet, Jacques, « L'échelle mobile des salaires en Italie » in Etudes et conjoncture, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), n°8, 1957 (12^e année), p.836.

⁵ Wasmes, Alain, L'échelle mobile des salaires italienne va disparaître, Les Echos, édition publiée le 13 décembre 1991. Url : <https://bit.ly/3HL4tRO> (date de consultation: 19 juin 2023).

⁶ Les Echos, faut-il revoir l'indexation des salaires et des retraites ?, édition mise en ligne le 25 mars 2022. Url : <https://bit.ly/3uceP7C> (date de consultation: 28 mars 2023).

⁷ Drudi, Francesco, Giordano, Raffaella, «Wage Indexation, Employment and Inflation» in *The Scandinavian Journal of Economics*, vol.102, n°4, décembre 2000, p.645.

comme c'est le cas chez nous. Pourtant, en Belgique, le système d'indexation automatique des salaires a, malgré tout, tenu bon. Il s'agit indéniablement d'une victoire à mettre sans hésitation au crédit de la stratégie (ultra)défensive de résistance et de protection des conquies sociaux du mouvement ouvrier en Belgique.

Enfin, d'après la BNB toujours, l'indexation qui a survécu en Belgique possède la faculté de limiter la capacité des entreprises belges à augmenter leurs marges de manière significative. Comme nous allons le voir, il s'agit là d'une thèse profondément contre-intuitive. Certes, lorsque les coûts s'alourdissent, les entreprises ont évidemment tendance à vouloir augmenter leurs prix dans le but de protéger leurs marges bénéficiaires. Pourtant, à la thèse qui voudrait que les entreprises du Plat Pays ont relevé leurs prix plus de manière disproportionnée afin de maintenir leurs marges, la BNB apporte un cinglant démenti. A la base de cette démonstration, les comptes de quelques 105.000 entreprises ont été sondés du point de vue de leurs ventes et de leurs coûts comparés, en ce compris les intrants et les salaires. Si l'augmentation des ventes est supérieure à l'évolution des coûts, cela veut dire qu'il y a eu gonflement des prix de vente au-delà de ce qui était nécessaire pour compenser la hausse des coûts et protéger le niveau de ses marges. Par contre, si la progression des ventes s'avère inférieure à celle des coûts, l'entreprise a, certes, augmenté ses prix mais, en revanche, pas ses marges. Dans le premier cas seulement, l'inflation a été tirée vers le haut à cause de la cupidité des entreprises. A ce sujet, les auteurs anglo-saxons parlent volontiers de *greedflation*, soit un mot-valise formé d'*inflation* et *greed* (avidité en anglais). En revanche, le deuxième terme de cette alternative exclut toute forme de *greedflation*.

Ce que l'on observe pour la Belgique, c'est que pour la plupart des entreprises, les ventes ont moins progressé que les coûts. La chose se vérifie davantage encore pour l'industrie manufacturière que pour les services même si pour le secteur secondaire, on observe davantage d'exceptions à ce constat d'ensemble. Les évolutions sont à ce propos des plus claires.

De manière globale, les majorations de prix du secteur manufacturier en Belgique n'ont couvert qu'en partie les hausses de prix ayant principalement pour origine l'explosion des prix des produits énergétiques résultant de la guerre en Ukraine. Certains secteurs ont toutefois été plus opportunistes que d'autres et ont entièrement couvert de façon à protéger, voire augmenter (et parfois même, dans certains cas, substantiellement), leurs marges. C'est notamment le cas de certaines branches agro-alimentaires (sucre, brasseries et boissons), informatiques et produits optiques⁸. On note également que plus les entreprises sont de petite taille, plus la tendance à récupérer les augmentations de prix est importante. C'est ainsi qu'en Belgique, la force de répercussion des hausses de coûts des toutes petites entreprises (TPE) a été deux fois plus importante que celle des grandes firmes. D'un point de vue théorique, ce constat valide les études mettant en évidence le fait que les grandes entreprises tardent davantage à refléter les chocs externes de coûts dans leurs prix finaux⁹. De surcroît, on peut également observer que les services ont été deux fois plus prompts à rapporter les hausses de

⁸ Bijmens Gert, Duprez Cédric, Jonckheere Jana, « Have greed and rapidly rising wages triggered a profit-wage-price spiral? Firm-level evidence for Belgium », *National Bank of Belgium, KU Leuven, Faculty of Economics & Business, UMONS, Warocqué School of Business and Economics*, pp.5-6, 26 juin 2023.

⁹ Amiti Mary, Itskhoki Oleg, Konings Jozef, « International Shocks, Variable Markups, and Domestic Prices » in *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 6, November 2019, pp. 2356–2402

coût des intrants que les industries¹⁰. En croisant les données avec ce qui a été dit à propos de l'impact de la taille des entreprises, on pourrait en déduire que les entreprises de service en Belgique sont plutôt de petite taille.

Indexation en filigrane

Pourtant, bien que les services marchands (en ce compris le commerce de gros, le commerce de détail, les activités financières et d'assurance) représentaient, en 2022, 55,6% de la valeur ajoutée brute totale, contre 14,1% pour l'industrie et 5,3% pour la construction¹¹, on ne peut que constater la faiblesse de l'inflation chez nous.

En effet, l'indice des prix à la consommation harmonisé européen (IPCH) est, à ce sujet, des plus clairs. Le taux annuel d'inflation chez nous figure, depuis un bon bout de temps, parmi les plus faibles du Vieux Continent. En juillet 2023, il s'élevait à 1,7% puis 2,4% en août. Passé ce mini-emballement de l'été, on constate une spectaculaire retombée dès la rentrée avec un IPCH de 0,7% en septembre 2023. La suite allait être des plus intéressantes puisque plus l'automne avançait, plus l'inflation baissait. En octobre 2023, la tendance à la désinflation était d'ailleurs particulièrement marquée avec un IPCH négatif de -1,7%. A cette époque, l'inflation en Belgique renouait avec le plus-bas de juillet 2009 à l'époque de la Grande Récession. Le mois de novembre allait continuer sur cette encourageante lancée avec un IPCH de -0,8%. Le mois de décembre marquait une légère remontée de l'inflation de l'ordre de 0,5%. Là encore, la Belgique faisait partie des très bons élèves de la classe en Europe. Seul le Danemark faisait mieux avec un IPCH à peu près comparable (0,4%)¹².

En dépit des sempiternelles préventions de la FEB contre l'indexation des salaires (un grief historique qui, jusqu'à présent, est toujours resté sans suites), on ne constate pas pour l'instant une boucle prix-salaires en Belgique. La presse patronale était d'ailleurs contrainte de saluer l'excellente tenue de notre pays en la matière. C'est ainsi qu'un des fleurons du groupe Roularta n'hésitait pas à statuer que «la Belgique est un des meilleurs élèves en Europe, concernant l'inflation. En septembre, le taux (harmonisé à échelle européenne) affiche 0,7%, soit un des moins élevés, montre Eurostat », sans toutefois omettre, on ne se refait décidément pas, de diffuser un petit parfum d'inquiétude en fin d'article.

D'évidence, cette impressionnante baisse chez nous de l'inflation dans sa version IPCH correspond à la décreue des cours du gaz et de l'électricité. On trouve confirmation de cette hypothèse dans le fait suivant. Au plus fort de la crise énergétique qui faisait suite à l'invasion de l'Ukraine (octobre 2022), l'IPCH calculé pour l'Union européenne indiquait un impressionnant 10,64% contre 13,1% pour la Belgique. Seuls les Pays-Bas battaient la Belgique à cette époque avec un IPCH de 16,8%. On constatait donc à cette époque une plus grande sensibilité de l'inflation en Belgique aux évolutions des prix des produits énergétiques. En tout état de cause, le calme retrouvé sur le front du gaz fait beaucoup de bien au pays et on ne s'en plaindra évidemment pas. Cependant, selon le Trends, « à plus long terme, les perspectives ne sont pas forcément très roses non plus. Dans un rapport publié

¹⁰ Bijmens Gert, Duprez Cédric, Jonckheere Jana, op.cit.

¹¹ SPF Economie, Suivi de la conjoncture en Belgique, janvier 2024. Url: <https://shorturl.at/eyHP2>. Date de consultation: 18 janvier 2024.

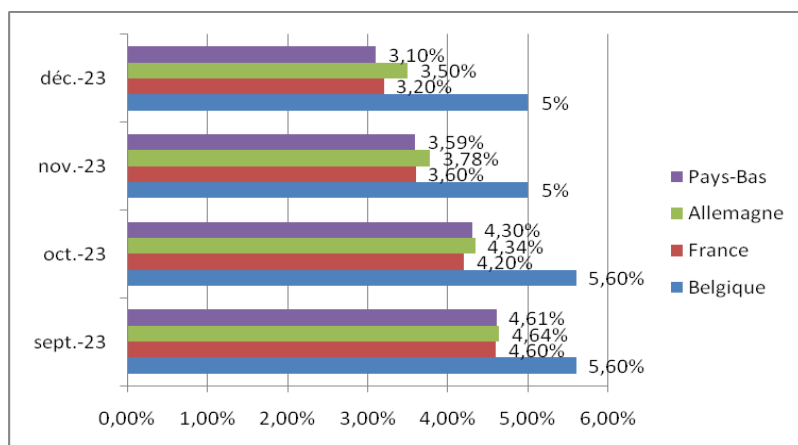
¹² Eurostat, janvier 2024.

début octobre, le Bureau fédéral du Plan estimait que l'inflation serait de 4% en moyenne sur l'année 2024 »¹³.

On commencera par rétorquer que le Bureau du Plan a depuis revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour le plat pays à 3,2% en 2024 contre 4,06% en 2023 et 9,60% en 2022. De surcroît, l'évolution de l'« indice santé », lequel constitue la base du calcul de l'indexation des salaires, des allocations sociales et des loyers, sera de 3,3% en 2024 contre 4,33% en 2023 et 9,25% il y a deux ans¹⁴.

On n'hésitera pas non plus à pointer que l'éventualité d'une boucle prix-salaires ne se vérifiera pas davantage à l'avenir en Belgique. Pour cela, il suffit de comparer pour la Belgique et les trois pays par rapport auxquels nous évaluons en permanence notre compétitivité (France, Pays-Bas et Allemagne), le taux de l'inflation dite *core* (ou inflation sous-jacente) qui, contrairement à l'Indice des Prix à la Consommation, exclut les produits volatiles tels que l'énergie ou l'alimentation pour mieux mettre en évidence l'évolution des coûts des facteurs de production, parmi lesquels, bien entendu, le travail. En procédant à ce petit exercice, on peut dresser le graphique suivant.

Evolution des taux de core inflation de septembre 2023 à décembre 2023 (Pays-Bas, Allemagne, France)



Source: Eurostat, janvier 2024.

Comme on peut le constater, en septembre de l'année dernière, l'inflation sous-jacente se situait chez nos trois voisins autour de 4,60% contre 5,60% chez nous, soit un point de pourcentage (p.p) de plus en défaveur de la Belgique. En un trimestre, on voit se produire un fort mouvement de ralentissement de ce type d'inflation puisque chez nos trois voisins, elle est retombée en décembre dernier à un niveau oscillant entre 3,10% chez nos voisins bataves à 3,50% en Allemagne (et au milieu, la France avec 3,20%).

La baisse dans ces trois pays a été supérieure ou égale à 1,1 p.p par rapport au mois de septembre. Chez nous, en revanche, la *core inflation* n'a baissé que de 0,60 p.p. pour se situer

¹³ Charly Pohn, Trends-Tendances, L'inflation belge est presque la plus basse d'Europe, 18 octobre 2023.

¹⁴ Bureau Fédéral du Plan, Indice des prix à la consommation, Prévisions d'inflation, 9 janvier 2024.

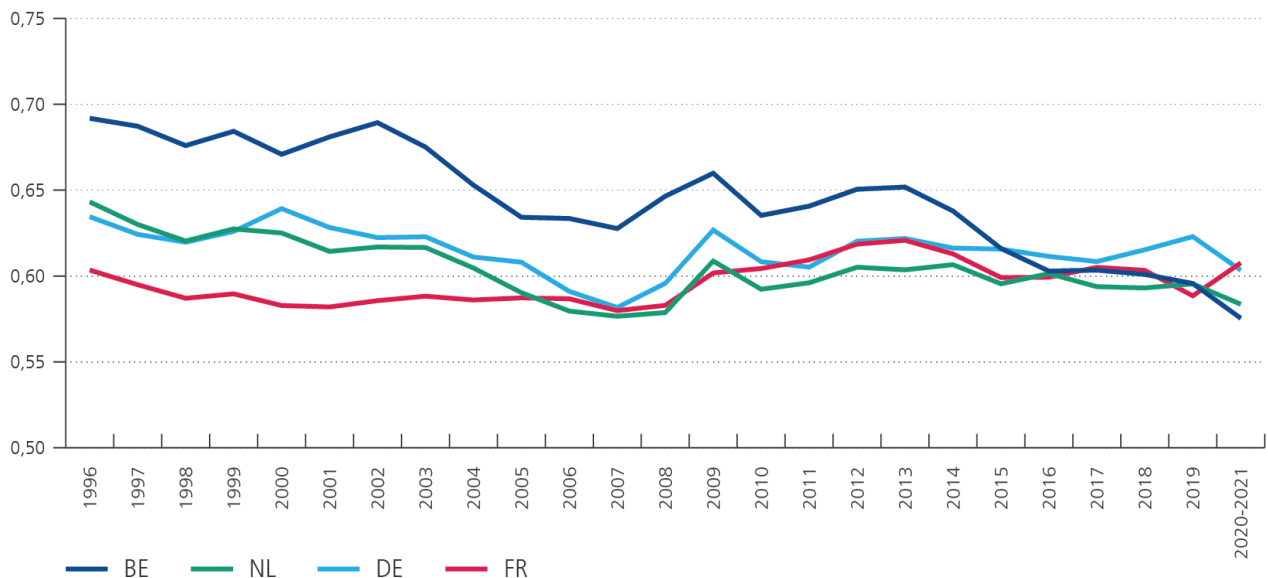
au niveau de 5%. Jusqu'à présent, on ne constate rien de très étonnant. Le coût du facteur travail évolue plus à la hausse chez nous que chez nos voisins puisque le salaire réel est protégé en Belgique contre l'inflation et l'érosion de pouvoir d'achat que précisément, cette dernière suppose.

Pas de panique

On entend évidemment d'ici les cris d'orfraie concernant la dégradation de la compétitivité de l'économie belge face à nos voisins et concurrents directs. Il importe de nuancer ce type d'effets d'annonces.

Tout d'abord, on commencera par mentionner que le niveau des rémunérations en Belgique est plus que largement compensé par les cadeaux fiscaux prodigués aux entreprises, leur permettant de réduire dans les faits le taux facial d'imposition des sociétés. Cette politique de subsidiation a d'ailleurs permis de ramener les coûts salariaux à un niveau inférieur à nos voisins comme le prouve le graphique qui suit.

Évolution des coûts unitaires de main-d'œuvre du secteur privé, y compris subventions salariales, en Belgique et dans les pays voisins (€ par unité produite)



Source : Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.11.

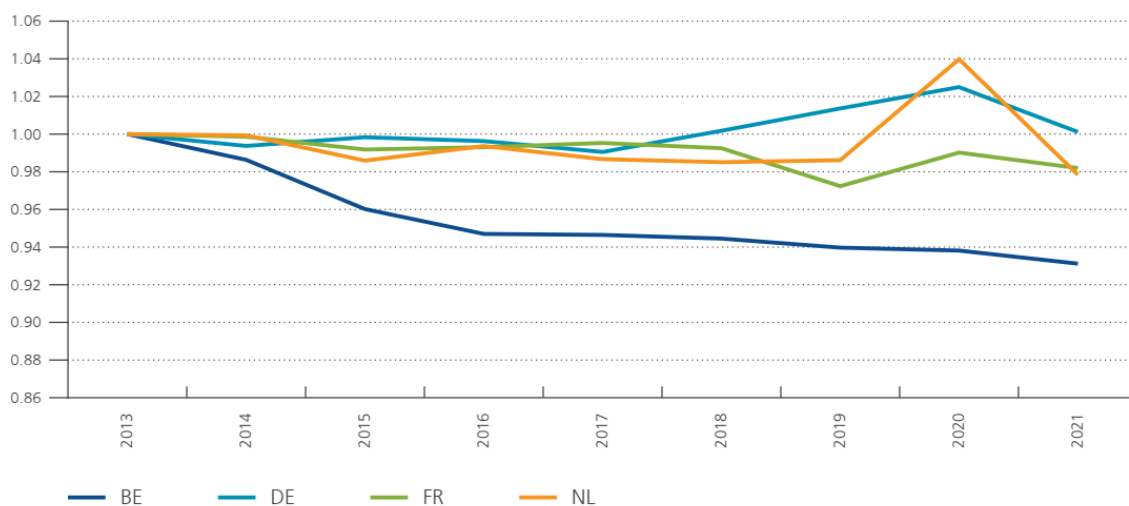
Si l'on suit ce graphique, on peut s'apercevoir qu'en 1996, le coût par unité produite chez nous avoisinait les 0,70 cents. Nous étions plus mauvais que nos trois voisins et principaux partenaires commerciaux. En 2021, nous étions les meilleurs élèves de la classe. Le Tax Shift est donc plus que vraisemblablement passé par là.

Ensuite, il apparaît également que si les gains de productivité en Belgique sont pour l'heure particulièrement faibles au point d'ailleurs d'inquiéter peut-être légitimement le Conseil National de la Productivité (CNP), il ne faut pas pour autant tirer à boulets rouges sur l'indexation des salaires sauf à lui faire porter, pour le coup, le poids de tous les péchés du monde, à commencer par celui de plomber la productivité nationale. La chose serait, au demeurant, parfaitement arbitraire puisque l'on constate une tendance à la stagnation

absolument comparable dans toute la zone euro où les gains de productivité ont été de 2010 à 2022 égaux à 0,22% en moyenne annuelle¹⁵.

S'il est évident que la relance des gains de productivité en Europe constitue un épineux problème, il n'y a aucune raison de penser que ce mal affecte exclusivement la Belgique et qu'il soit à poser en rapport avec l'indexation des salaires. Cette dernière, en effet, n'a jamais empêché, comme le note le CNP dans son dernier rapport, d'« importantes dépenses de R&D fortement concentrées dans un certain nombre de grandes entreprises (souvent internationales) dans des secteurs bien spécifiques (pharmacie, produits informatiques, électroniques et optiques, services informatiques et services d'architecture et d'ingénierie) [ayant] généralement des niveaux de productivité élevés »¹⁶. Bref, les fers de lance des exportations du Plat Pays, que sont principalement l'industrie pharmaceutique et l'industrie chimique, ne sont factuellement guère handicapés par l'indexation des salaires.

En effet, c'était en Belgique que l'on retrouvait en 2021 les coûts salariaux réels par heure les faibles si on les compare avec la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. C'est ce que permet d'établir le graphique qui suit.



Source: Source : Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, op.cit., p.17.

D'après ce graphique, une heure de travail coûtait, en 2021, 6 points de pourcentage (p.p.) en Belgique qu'en 2013. On ne retrouve pas une tendance de même ampleur chez nos voisins.

En outre, s'il est vrai que la productivité de l'économie ne se caractérise plus par des gains aussi importants que par le passé, il convient, malgré tout, de convenir que la productivité en Belgique restait très importante en 2021 avec un niveau de 106 euros par heure prestée. Nous venions, à cette époque, d'être dépassés par l'Allemagne dont la productivité horaire se situait à 107 euros¹⁷. On peut aujourd'hui prouver, que même en l'absence d'indexation des salaires, les gains de productivité outre-Rhin, vu le niveau de crise de l'industrie allemande, ont décliné en 2023 plus fortement qu'en Belgique. En tout état de cause, le niveau de la

¹⁵ Natixis, Flash Economie, n°62, janvier 2023.

¹⁶ Conseil National de la Productivité, Rapport annuel 2023, p.35.

¹⁷ Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.17.

productivité apparente¹⁸ en Allemagne a baissé de 3,53% entre octobre 2022 et novembre 2023. Pour les Pays-Bas, on constate un déclin de la productivité du travail déjà ancien. Plus récemment d'octobre 2022 à l'automne 2023, cette baisse a été de 2%. En ce qui concerne la France, on voit que si l'on prend comme point de départ le mois de décembre 2022, on obtient une baisse de productivité française de l'ordre de 0,5%. Le mouvement de grand rattrapage par rapport à la Belgique commencé en 2019 semble bien en panne outre-Quévrain. En revanche, la productivité apparente en Belgique a crû de 1,3% de l'automne 2022 à l'hiver 2023¹⁹. Ce contraste s'explique d'évidence par le fait que des travailleurs n'ayant pas autant de soucis à se faire qu'en France ou en Allemagne pour leurs factures d'énergie ou les coûts de l'alimentation sont moins malheureux au travail et partant, plus productifs.

La forte productivité de l'économie belge permet d'envisager sereinement le maintien de la compétitivité globale du tissu industriel national malgré l'indexation des salaires tout en continuant à offrir un taux de marge confortable. A ce sujet, la Banque Nationale, que l'on ne soupçonnera guère de gauchisme atavique, n'hésitait pas à signaler que fin 2021, les marges bénéficiaires pour l'ensemble de l'économie belge (47%) se situait à un plus-haut historique depuis 1995. Pour le secteur manufacturier, ces marges étaient de 45% contre 58% pour les services marchands²⁰.

Pour le secteur des services, l'absence de gains de productivité aussi importants que dans l'industrie limite assez drastiquement les possibilités de contenir les augmentations de coût aussi longtemps. Les services marchands constituent le talon d'Achille de l'économie belge pour ce qui est de contenir l'inflation.

Dans ce cas, le raisonnement est le suivant. Attention, ce dernier, volontairement simplificateur, laisse, de côté la question de l'exportation des services. Vu la taille limitée des entreprises de services marchands en Belgique et leur niveau de productivité apparente plus faible, elles vont avoir davantage tendance à répercuter rapidement l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement sur leurs prix de vente de telle sorte que l'indexation n'est pas vraiment un coût puisqu'elle est répercutée sur le client. Comme ce dernier est très majoritairement un travailleur belge, on ne peut guère anticiper, du point de vue de l'entreprise, une diminution des quantités consommées puisque tous les salariés du pays bénéficient de l'indexation. Autrement dit, puisque la part des services marchands est importante au sein de l'économie belge et puisqu'ils sont protégés de la concurrence internationale, l'indexation des salaires peut être présentée comme un coût au niveau individuel pour les entreprises. En revanche, à un niveau plus directement macro, un pays doté d'une telle structure productive et, de surcroît indexant les salaires se caractérise par la propriété d'entretenir la *core inflation* plus longtemps qu'une économie qui ne lie pas aussi strictement la progression des salaires à celle de l'inflation.

¹⁸ La productivité « apparente du travail » ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre dans le procès d'ajout de valeur. C'est l'approche de la productivité la plus proche de la conception classique de la création de la valeur (en ce compris, d'ailleurs, le paradigme marxiste).

¹⁹ Eurostat, janvier 2024. Calculs propres.

²⁰ Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, The development of corporate profit margins and inflation, NBB Economic Review, n°8, 2023, p.15.

Cela dit, on ne peut guère parler d'emblème d'une inflation sous-jacente tirée par les salaires chez nous. Après tout, le différentiel de l'inflation sous-jacente entre la moyenne de nos trois voisins reste encore très limitée aux alentours de 1,7 p.p. Vu le maintien de la productivité et le très haut niveau des taux de marge en Belgique, il n'y a guère péril en la demeure. Sans doute constatera-t-on à l'avenir que les marges des entreprises se sont un peu tassées entre 2022 et 2024 chez nous mais vu le niveau historique des taux de profit constatés auparavant, il n'y a vraiment guère lieu de s'inquiéter.

Voilà pourquoi lorsque la FGTB reconnaît que les salaires réels ont progressé en Belgique de 0,5% en deux ans entre les 2^{èmes} trimestres 2021 et 2023²¹, on ne manquera pas de faire remarquer que durant cette même période, la productivité apparente chez nous a crû de 2,92%. Plus fondamentalement, cette légère amélioration fait suite à un immense mouvement de diminution de la part du revenu national profitant au travail qui, entre 2009 et 2021, est passée de 52,2 à 48,5%²².

Un tournant pour la gauche radicale?

On constate que dans son évaluation de l'impact de l'inflation en Belgique, la gauche radicale ne met plus du tout en avant une explosion des surprofits pour expliquer une très hypothétique perte de pouvoir massive d'achat dans le chef des travailleurs de ce pays, et ce alors que la FGTB pointe depuis peu une amélioration du salaire réel en Belgique (mais ce n'est peut-être pas complètement un hasard). Le chiffre d'une perte de pouvoir d'achat de 3.000 euros est cependant maintenu. Mais les causes attribuables à cette supposée dégradation n'ont plus rien à voir avec les marges des entreprises mais affèrent, cette fois, à

« 1. la politique de blocage salarial particulièrement forte sous la Vivaldi

2. le fait que l'indexation n'est pas calculée sur base de l'indice des prix à la consommation mais bien de l'indice-santé dont certains produits tels que les carburants sont exclus

3. le décalage dans le temps entre l'augmentation des prix et l'indexation effective des salaires. Ce décalage provoque une perte de salaire réel

4. le saut d'index sous la Suédoise »²³.

Il est intéressant de constater qu'en fin de compte, des causes qui n'ont plus rien à voir avec les surprofits permettent cependant de produire le même chiffre à l'identique du côté de la perte de pouvoir d'achat.

C'est peut-être une manière de reconnaître que l'on s'est trompé sans le dire ouvertement. Là encore, c'est bien humain.

Plus fondamentalement, en regardant les différents facteurs invoqués de plus près, il devient clair que la relance de négociations salariales libres devra constituer une priorité pour la gauche, une fois que le pic d'inflation sera passé. Sur ce point, l'unité de vue de la gauche radicale avec le mouvement social s'avère totale. On peut même dire qu'il n'y a pas une

²¹ FGTB, Baromètre socio-économique 2023, p.7.

²² Banque Nationale de Belgique, T. De Keyser, G. Langenus, L. Walravens, op.cit, p.10.

²³Service d'études du PTB, «Vivaldi : les travailleuses et travailleurs ont perdu en moyenne 3 067 euros de salaire réel. La Vivaldi ne fait pas mieux que la Suédoise», novembre 2023, pp.7-8.

feuille de papier à cigarette entre ces deux composantes essentielles de la défense des intérêts matériels des classes subalternes.

Par-delà de strictes considérations comptables, il est important de prendre en compte pour l'avenir une donnée nouvelle dans l'état des rapports de forces socio-politiques contemporains, à savoir la tripolarisation de la vie politique en Europe qui voit se stabiliser trois grands blocs idéologiques (gauche, centre néolibéral, droite national-populiste et néofasciste) en compétition pour l'obtention du pouvoir. De ce point de vue, il importe pour la gauche radicale « d'assumer sa nouvelle centralité [afin de] s'élargir et (...) grandir » sans quoi elle donnera inévitablement des arguments au centre-gauche pour lui permettre de revenir « en arrière sur les ruptures, nécessaires, avec le triptyque concurrence-croissance-mondialisation »²⁴. On osera espérer que ce type de considérations ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd à l'heure où l'incapacité pour la gauche radicale de conclure des accords avec le centre-gauche en Wallonie et à Bruxelles est pointée du doigt par ses adversaires en Flandre²⁵.

En définitive, il vaudrait mieux, au sein de notre camp social, moins miser sur l'apparence de scientificité de modèles basés sur une manipulation parfois hasardeuses de données complexes au risque d'altérer le rapport à la réalité sociale de l'argumentation développée. Il est, à ce propos, amusant de constater que c'est le reproche que les marxistes formulent habituellement à l'encontre du paradigme néo-classique. Pour en revenir à la question des surprofits, il faut bien se rendre compte que personne n'aurait besoin de révéler au grand public une amputation en l'espace de 18 mois de 7 points de PIB de la consommation des classes populaires, car tout le monde s'en serait déjà un peu aperçu auparavant. Un choc de cette ampleur passe rarement comme une lettre à la poste.

Ces réflexions ne semblent pas a priori dénuées d'utilité à l'heure où la centralité de la gauche radicale pourrait éventuellement se poser dans un avenir proche en Belgique, du moins si l'idée est éventuellement de participer à l'élaboration pratique de politiques publiques efficaces. Dans cette optique, la rapidité de diagnostic basé sur une connaissance de la nature historique des dossiers socio-économiques et le bon sens (somme toute, une analyse concrète d'une situation concrète), qui permettent, par exemple, de conclure en trente secondes qu'une dégradation du niveau de vie de l'ordre de 7 points de PIB s'avère radicalement incompatible avec un mécanisme d'indexation automatique des salaires, constituera sans doute un atout particulièrement intéressant quand il s'agira, par exemple, de trouver des sources de financement moins coûteuses sur les marchés financiers ou encore de construire des outils d'évaluation des Partenariats Public-Privé de façon à ce que ces derniers restent financièrement supportables pour les pouvoirs publics.

C'est de ce type d'approches dont aura à l'avenir le plus grand besoin une gauche aussi radicale que centrale et ce contre quoi elle se dresse s'apparente, en définitive, à une maladie infantile. Attention, il arrive que certains nouveau-nés n'y survivent pas.

²⁴ François Ruffin, *Cher Raphaël Glucksmann*, publié le 19 janvier 2024. Url: <https://francoisruffin.fr/cher-raphael-glucksmann/>. Date de consultation: 22 janvier 2024.

²⁵ De Afspraak, VRT, 19 janvier 2023. Url : <https://www.vrt.be/vrtnews/nl/2024/01/19/podcast-de-afspraak-op-vrijdag-met-raoul-hedebouw-alain-gerla/>. Date de consultation: 20 janvier 2024.